



TARIFS CORPS-MORTS 2017

Le montant de l'occupation du domaine public maritime dans la zone de mouillage de Saint-Palais-sur-Mer a été fixé pour l'exercice 2017, par décision du maire en date du 14 décembre 2016, suivant les tarifs ci-dessous :

CORPS-MORTS	TARIFICATION 2017
Journée	51 €
1 semaine	205 €
15 jours	360 €
1 mois	615 €
1 mois et demi	920 €
2 mois	1 020 €